

COMMUNE de MONTFLEUR

Mairie n°4 rue sous la ville 39320 Montfleur

Tél : 03 84 44 30 70

Courriel : commune.montfleur@orange.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 FEVRIER 2020 A 20 HEURES 30

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 18/02/2020, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Montfleur, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude NEVERS, Maire

Conseillers présents : Joël ANTOINE, Jacqueline AURINE, Eliane CATTENOT, Michel CHAVANT, Nathalie GUYENET, Jean-Claude NEVERS (Sauf la délibération sur le CA 2019), André PERICO

Excusés ayant donné pouvoir : Jacques GIBOZ à Michel CHAVANT
Nathalie MARTEL à André PERICO

Absent excusé : Frédéric JONESCO

Secrétaire de séance : Jacqueline AURINE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- A l'unanimité, décide :

- * D'approuver « Terre d'Emeraude Communauté » comme nouveau nom de la Communauté de communes et de modifier les statuts en ce sens ;
- * De prendre note que le nom sera accompagné du slogan « Le Sud-Jura révélé » ;
- * D'approuver les statuts de la nouvelle Communauté de communes ;
- * De charger Monsieur le Maire à notifier cette décision à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président de la Communauté de communes.

- A l'unanimité, donne un avis favorable au programme de travaux de maintenance et d'entretien dans les bois proposé par l'ONF d'un montant de 950,00 € HT des parcelles 2-3-4.

- Par 8 voix Pour sur 8, approuve le compte administratif 2019 qui se résume comme suit :

* Section de fonctionnement : Report excédent 2018 = 25 379.11 €
Total dépenses 2019 = 93 050.68 €
Total recettes 2019 = 146 228.07 €
Excédent 2019 = 78 556.50 €

* Section d'investissement : Report excédent 2018 = 23 090.03 €
Total dépenses 2019 = 55 954.79 €
Total recettes 2019 = 20 254.86 €
Déficit 2019 = 12 609.90 €

- Par 9 voix POUR sur 9, déclare que le compte de gestion 2019 dressé par le Trésorier, vérifié par le Maire, n'appelle ni remarque, ni observation.

- Par 9 voix POUR sur 9, affecte l'excédent de fonctionnement 2019 comme suit :

Investissement – Recettes C/1068 = 12 609.90 €
Fonctionnement – Recettes C/002 = 65 946.60 €